



Travaux jamais réglés par ancien propriétaire

Par **jonnyenglish**, le **19/02/2016 à 18:49**

Bonjour,
Je demande de la part d'un voisin..
Il s'agit d'un chantier de branchement de l'eau de ville.
C'est une maison individuelle à la campagne.
Il l'a achetée il y a 10 ans.
Toujours pas d'eau de ville, cause manque sous... mais, il a fait faire un devis auprès des services d'eau et là-dessus il y avait mention des travaux déjà réalisés, soit la moitié du devis. Les travaux ont été faits il y a 20 ans (partie enterré jusqu'au compteur) mais jamais réglés. Donc voilà, ma question. mon voisin, est-il redevable de ces travaux, ou, les services d'eau, doivent-ils aller chercher l'ancien propriétaire pour se faire rembourser?
Merci de vos avis.

Par **morobar**, le **20/02/2016 à 06:17**

Bonjour,
Quand je vais au restaurant, je ne règle pas la note de celui qui quitte la table que le serveur me prépare.
C'est celui qui signe un bon de commande qui doit honorer la facture, sachant que dans le cas exposé la prescription rend vaine toute poursuite en recouvrement.